CHASSER en Savoie

N° 143
Août 2025



fédération des chasseurs de SAVOIE

SOMMAIRE

VIE DE LA FÉDÉRATION

CR du Conseil d'administration du 25/03/25.... p.4

CR du Conseil d'administration du 03/06/25.... p.5

Compte-rendu de la 82è Assemblée générale.... p.6 à 9

Validation des Règlements Intérieurs et de Chasse
Validation des permis de chasser 2025/2026
Mouvement du personnel à la FDC de Savoie p.10

Journée du salon des Maires et des collectivités
Un Dimanche à la chasse : Appel à la mobilisation
Bilan de l'opération "J'aime la Nature Propre" 2025
Point sur les interventions scolaires.... p.11

Zoom sur la "Formation sécurité décennale"
Point sur les inscriptions des formations à mi-saison
Aménagement du centre technique de Pont Royal.... p.12

Arrêté d'ouverture/clôture de la chasse 2025/2026.... p.13 à 16

La Région AuRA acompagne les chasseurs de Savoie
Le soutien des maires face au ras-le-bol des chasseurs.... p.17

CHASSE ET GESTION

Bilan de la chasse des petits gibiers.... p.18

Bilan des comptages au chant des galliformes de montagne
Suivi de la bécasse des bois p.19

Une vidéo sur la marmotte en Savoie
Suivi gélinotte de l'hiver 2025.... p.20

Bilan des comptages de lièvres communs
Bilan 2025 des comptages nocturnes de cervidés.... p.21

LE COIN DES CHASSEURS

En direct des territoires !.... p.23 à 25

SANITAIRE & RÈGLEMENTATION

Une épidémie de carré sur le renard au printemps
Déclaration des prélèvements des PGM et des lièvres communs
La sécurité à la chasse en Savoie p.26

ARTS, LOISIRS ET HISTOIRE

100 ans d'histoire retrouvée pour la FDC 73, la suite !....p.27

CHASSER EN SAVOIE
Le magazine de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie

Directeur de la publication
Régis Clappier

Comité de rédaction
Fédération départementale des Chasseurs de Savoie

Ont participé à ce numéro
Régis Clappier, Francis Martin, Pierre Sicard, Philippe Auliac, Emmanuel Joly, Rémi Belmont, Charles Delacroix

Secrétariat de rédaction
Charles Delacroix, Corinne Viard

Crédits iconographiques
Dominique Gest, Loïc Genin, Aline Passat.

La Fédération départementale des Chasseurs de Savoie tient également à remercier particulièrement l'ensemble des ACCA et AICA qui fournissent gracieusement les images.

Infographie et impression
www.saint-jean-calendriers.com

Dépôt légal
En cours

Siège social
14, Parc de l'Etalope - CS 12504
73025 CHAMBERY CEDEX
Bureau ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Fermé les mercredi et vendredi après-midis

Ce magazine est édité à 7 950 exemplaires

FDC 73

14, parc de l'Étalope
CS 12504
73025 Chambéry CEDEX

Tél :
04 79 60 72 00

Mail :
fdc73@chasseursdesavoie.com

www.chasseursdesavoie.com

En couverture :
Photo © ACCA de La Thuile

EDITO



Quel bonheur de vous avoir tous retrouvés lors de notre dernière Assemblée générale.

Nous avons battu le record d'affluence dépassant les 500 participants. Ce retour sur les 100 ans d'histoire retrouvée de notre association, le départ à la retraite de notre ami Philippe Auliac remplacé par Albane Chaléat, l'arrivée de Rémi Belmont et Charles Delacroix, la mise à l'honneur de nos chasseurs médaillés, ont été les temps forts de notre Assemblée générale.

Ce rendez-vous annuel est désormais une vitrine pour notre passion dans le département, de nombreux institutionnels et partenaires nous accompagnent maintenant dans nos travaux.

Je les en remercie.

D'année en année, j'ai senti cette proximité que la fédération a tissée avec ses chasseurs. C'est le fruit de la communication, de la consultation, des échanges permanents que toute l'équipe fédérale, élus comme professionnels aiment partager avec vous.

Le projet phare du moment, reste bien évidemment la construction de la future école de Chasse, sur notre terrain de Chamousset. Un pas de tir à 100 mètres, un cinéma tir, un sanglier courant seront au programme, pour former les nouveaux chasseurs et parfaire la connaissance des plus aguerris. Un projet novateur et indiscutablement fédérateur.

Pour l'heure, tous les voyants sont au vert pour la future saison de chasse, avec un panel de possibilités de plus en plus large, pour le bonheur de chacun.

> "RIEN DE GRAND NE S'EST ACCOMPLI SANS ENTHOUSIASME. "
>
> RALPH WALDO EMERSON

Si certains s'adonnent déjà depuis quelques semaines aux joies du tir d'été, d'autres attendent patiemment l'organisation de chasses plus collectives.

Je vous souhaite pour cette nouvelle campagne de chasse de bons moments à partager en sécurité en famille ou entre amis.

Bonne chasse à tous !

Le Président,
Régis CLAPPIER

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/03/2025

Membres présents : Régis CLAPPIER, Guy CHARVET, Gibert DUMAS, Thierry VANNIER, Gérard THONET, Joël DUCROS, Serge TISSAY, Didier MARIN, Claude REYNAUD, Bastien DE LA SELLE, Jean-François FONTANEL, Eric GRANGE, François LOPEZ.
Membres excusés : Francis MARTIN donnant pouvoir à Régis CLAPPIER.
Membre absent : Yves LABORET.
En présence de M. Pierre SICARD, Directeur de la fédération et de Charles DELACROIX Chargé de communication, animation et formation.

Présentation de Charles DELACROIX, chargé de communication, animation, formation

Suite à la réorganisation interne du staff de la Fédération, Charles DELACROIX a été embauché au poste de chargé de communication, de formation et d'animation.
Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans cette nouvelle entreprise.

Préparation des Règlements Intérieurs et de Chasse 2025

Le groupe de travail en charge de la mise à jour des règlements intérieurs et de chasse pour la prochaine saison s'est réuni le 12 mars 2025. Plusieurs ajustements ont été apportés.
Propositions du groupe de travail :

- Mettre un système de coches pour déterminer la date à partir de laquelle les bracelets doivent être redistribués le dernier jeudi de novembre au soir et les 3 premiers jeudis de décembre au soir.
- Pour la sanction chamois, l'année de sanction s'entend de date à date.
- Les candidats à l'élection doivent s'inscrire 7 jours avant l'Assemblée générale.

Ce projet est voté à l'unanimité.
Le groupe de travail a également profité de ce temps pour faire le point sur la gestion des ACCA & AICA :

- Le nombre d'administrateurs au sein des ACCA présente des décalages entre le nombre inscrit dans les statuts et le nombre de membres déclaré. Un travail d'actualisation est nécessaire.
- Il faut obligatoirement un garde particulier au sein de chaque ACCA.
- Un service mutualisé d'impression grand format des territoires sera proposé aux sociétés de chasse dont la cartographie est à jour.

Débriefing des réunions de secteurs

Les administrateurs ont tenu leurs réunions de secteur pour consulter les présidents.
Dans l'ensemble, les projets reçoivent le soutien des présidents.
Toutefois ces derniers soulèvent les points suivants :

- La problématique du panneautage des zones chassables en zone de montagne.
- La pertinence d'un décalage de la date d'ouverture et clôture du lièvre.
- La délivrance de panneaux sécurité dans le cadre du contrat de service.
- L'ouverture de la chasse le plus tôt possible et une fermeture le plus tard possible pour réaliser au mieux les quotas et permettre à tous les chasseurs de participer selon les disponibilités.
- La date de mise en œuvre de ChassAdapt.

Point sur le congrès national d'Avignon

Quatre faits marquants :

- Le Président Schraen a souhaité un vote de confiance à l'assemblée quant à son maintien dans la fonction de Président des chasseurs de France. Il a obtenu 97% des suffrages.
- Une motion a été votée à l'unanimité pour dénoncer le désengagement de l'Etat dans la prise en charge financière des dégâts de grand gibier avec pour point d'orgue la potentielle remise en cause de l'accord relatif au financement des dégâts aux récoltes par les chasseurs.
- Le Conseil d'État a rejeté la demande de l'association One Voice, qui voulait imposer de nouvelles restrictions à la chasse pour des raisons de sécurité.
- La chasse de la tourterelle des bois devrait rouvrir avec un quota européen la saison prochaine.

Préparation de l'Assemblée générale 2025

- Rapport moral du Président.
- Présentation des tableaux de chasse par Thierry VANNIER.
- Présentation du projet de pas de tir par Francis MARTIN.
- Rapport financier par Guy CHARVET.
- Présentation des 100 ans d'histoire retrouvée lors d'une table ronde.

Point d'avancement sur le projet d'aménagement du centre de tir de Pont Royal

Les travaux de défrichement de la zone d'implantation sont réalisés. Parallèlement, le permis de construire a été déposé. Deux demandes de financement ont été déposées : l'une auprès de la Région AuRA, l'autre auprès du Conseil départemental de la Savoie.

Demande de subvention du CNB

Joel Vittet, bagueur du réseau bécasse demande si la FDC Savoie accepte de s'équiper d'une paire de jumelles thermiques pour améliorer le rendement des sorties nocturnes pour le marquage des oiseaux.
Mise au vote de la demande de subvention du CNB=> OUI à l'unanimité.

Questions diverses

- Prix de l'assurance RC individuelle
- La FNC demande à tous les chasseurs de se rendre devant la mairie de leur commune pour remettre aux maires un manifeste en faveur de la chasse.
- Serge TISSAY demande comment sont subventionnés les miradors. Le Conseil prendra une décision lors de sa prochaine séance.
- Thierry VANNIER demande le financement d'une clôture pour protéger les cultures de BISSY. Le montant est estimé à 500 €.

Mise au vote de la demande de financement de la clôture=> OUI à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/06/2025

Membres présents : Régis CLAPPIER, Guy CHARVET, Gibert DUMAS, Thierry VANNIER, Gérard THONET, Joël DUCROS, Serge TISSAY, Didier MARIN, Claude REYNAUD, Jean François FONTANEL, François LOPEZ, Éric GRANGE, Bastien DE LA SELLE, Yves LABORET et Francis MARTIN.
En présence de M. Pierre SICARD, Directeur.

Point sur l'Assemblée générale 2025

Le samedi 26 avril 2025 s'est tenue l'Assemblée générale de la FDC de Savoie. Cette séance très largement fréquentée a permis de fêter 100 ans d'histoire retrouvée.
Le Président Régis CLAPPIER rappelle les résultats des votes :
410 adhérents chasseurs ont émargé.
117 détenteurs de droit de chasse étaient représentés.
Tous les votes à main levée ont été actés à l'unanimité.

Concernant la ratification de la cooptation de Bastien DE LA SELLE :
462 bulletins dépouillés dont 39 bulletins nuls.
2 496 voix "pour".
7 voix "contre".
26 "abstentions".

Bilan de l'opération du 17 mai : "Manifeste pour la chasse"

Le 17 mai a été consacré à la signature d'un manifeste pour la chasse par les Maires. Pour la Savoie plus de douze publications sur les réseaux sociaux ont permis de faire connaitre l'évènement. Un courriel en nombre a également été adressé aux adhérents. Au final ce sont 62 détenteurs qui ont joué le jeu.

Perte de territoires de chasse : les cas de Jacob Bellecombette et de Cognin. Proposition d'analyse territoriale des sociétés de chasse de Savoie

Un certain nombre de territoires de chasse de la Savoie sont en prise avec une urbanisation galopante. Les associations communales de chasse agréées de Cognin et Jacob-Bellecombette en sont 2 illustrations majeures.
Avant de se lancer dans une réflexion, il semble nécessaire d'accomplir une analyse cartographique du département, en établissant la liste des territoires dont la surface est inférieure à 100 hectares chassables puis inférieure à 50 hectares chassables.
Mise au vote de l'état des lieux des ACCA par l'analyse cartographique => OUI à l'unanimité.

Prévention des dégâts de grand gibier : demande de subvention pour protéger une pépinière d'arbres à Arbin

Se pose la question de savoir si la Fédération accorde une aide directement à l'exploitation agricole ? La demande porte sur un montant de 80% de 653,21 €, soit 520 €.
Mise au vote d'attribution d'une subvention à l'exploitant agricole pour ce cas précis => OUI à l'unanimité.

Demande de subvention de l'Association des Chasseurs à l'Arc

L'Association des chasseurs à l'arc de Savoie sollicite une aide financière de la part de la Fédération d'un montant de 1 200 €.
Mise au vote du montant de la subvention => OUI à l'unanimité.

Don à la Fondation pour la préservation de la Nature

La Fondation pour la préservation de la nature est la nouvelle dénomination de la Fondation pour la préservation des habitats de la faune sauvage. Seul le nom a changé.
Pour acquérir ces parcelles, la Fondation a besoin d'argent. Ce sont les Fédérations qui opèrent les dons nécessaires au bon fonctionnement de cette structure constituant le bras armé des Fédérations en matière de maîtrise foncière.
Suite au débat, une proposition de 3 000 € de don à la Fondation fait l'unanimité.
Mise au vote du montant de 3 000 € de la subvention => OUI à l'unanimité.

Rapprochement avec la Fédération de pêche du département

Les Fédérations de pêche et des chasseurs de Savoie se sont rapprochées pour évoquer ensemble des points de convergence sur lesquels des actions concrètes pourraient être entreprises. 3 axes de travail ont été abordés :

- L'organisation d'un petit déjeuner avec les parlementaires.
- L'organisation de la formation des gardes particuliers en commun.
- Un 3e axe de travail a été imaginé : l'organisation d'une journée portes ouvertes pêche et chasse. La journée serait dédiée au grand public et aux administrations. Le site de Carouge et le Centre Technique de Pont-Royal se trouvent à quelques encablures l'un de l'autre. Le projet est donc faisable.

Mise au vote pour travailler en commun avec les pêcheurs selon les 3 axes ci-dessus => OUI à l'unanimité.

Utilisation du logo de la FDC73 par une tierce personne

Au vu du courrier par lequel l'ACCA détourne l'usage du logo strictement réservé à la fédération nous avons adressé un courrier au président de l'ACCA pour lui demander des explications. En retour, la secrétaire de l'ACCA a fait savoir qu'elle avait commis une erreur, qu'elle regrette et assure que cela ne se reproduira plus.

Equipement de Charles DELACROIX => devis pour un ordinateur

Charles DELACROIX est désormais installé dans son poste. Il a besoin pour répondre aux missions qui lui sont confiées d'un matériel adapté.
Mise au vote de l'achat d'un nouvel équipement pour Charles => OUI à l'unanimité.

Questions diverses

Avancement du chantier du pas de tir => une projection de photos est réalisée pour informer le Cad de l'avancement des travaux. Le permis de construire doit normalement paraitre le 18 juin.
Guichet unique => L'ouverture des validations est effective depuis le 3 juin à 9H.

COMPTE-RENDU DE LA 82è ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 26 Avril 2025, les membres de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie sont réunis à Savoiexpo à Chambéry en Assemblée générale ordinaire.



Personnalités présentes : Mme Isabelle NUTI, Directrice de la DDT, M. Thomas RIETHMULLER, chef du Service Agricole et Laure MARTIN, chargée de gestion administrative à la DDT, Mme Christelle FAVETTA-SIEYES, Maire adjointe de CHAMBERY, les sénateurs Mme Martine BERTHET et M. Cédric VIAL, les députés M. Vincent ROLLAND, Mme Emilie BONNIVARD qui représente le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, tous les conseillers régionaux et départementaux qui nous ont fait l'amabilité d'assister à nos travaux ce matin, M. Gérard GUILLAUD, Président de la Fédération de pêche de Savoie, M. Denis GONTHIER, représentant la FDSEA, M. Laurent FAVRE de l'ONF, M. Paul MOINS, représentant de l'O.F.B., M. Aurélien MAURICE, Commissaire aux comptes, Mme Nathalie MOREL, M. Jocelyn ANDRÉ, et M. Thierry PERRIER-GUSTIN, représentants de Groupama, les estimateurs et les représentants des associations spécialisées, les médaillés.



Présentation et approbation de l'ordre du jour :
- Rapport moral du président
- Rapports d'activités
- Rapport financier
- Remise des médailles
- Proposition des dates d'ouverture/fermeture de la chasse 2025/2026
- 100 ans d'histoire retrouvée
- Vote des résolutions

Résumé du compte rendu moral du Président de la FDC Savoie

Merci à tous pour votre présence nombreuse à cette Assemblée générale, marquée par les 100 ans de notre Fédération. Cet anniversaire symbolise notre histoire, nos valeurs et notre engagement envers la chasse. Depuis 1925, des générations de dirigeants se sont succédées avec la même passion pour fédérer, préserver et faire évoluer notre pratique.

Nous avons hérité d'un riche patrimoine, mais il est aujourd'hui fragilisé. La présence du loup menace non seulement l'élevage mais aussi la biodiversité comme en témoigne la quasi-disparition du mouflon en Savoie. J'appelle à un rééquilibrage de la gestion de cette espèce. Merci aux louvetiers, aux services de l'État, et à tous ceux qui œuvrent dans l'ombre.

La régulation du sanglier est également un défi majeur. En 2024, deux unités de gestion ont concentré plus de 50 % des surfaces endommagées et des indemnisations. Nous avons organisé des réunions avec agriculteurs, DDT et sociétés de chasse concernées.

Sur le massif de l'Épine, un dialogue constructif avec l'ONF sur les populations de chamois a porté ses fruits. Cela montre que seule la coopération permet des solutions durables. Notre modèle, celui des ACCA et de la chasse populaire, doit être préservé. Le monde rural ne peut se permettre la division.

Je remercie nos partenaires : DDT, agriculteurs, pêcheurs, ONF, OFB, élus départementaux, régionaux et parlementaires. Grâce au soutien de la Région, et à des élus engagés comme Philippe MEUNIER, nous avons pu sécuriser et moderniser notre pratique.

Face aux attaques répétées de nos adversaires, nous devons rester fermes. Ils ne cherchent pas la régulation mais la disparition pure et simple de la chasse. Le combat passe aujourd'hui par la connaissance scientifique : nos données sont essentielles. La victoire juridique sur le lièvre variable, le lièvre commun et la marmotte en est la preuve.

Nous devons renforcer la collecte, la rigueur de nos protocoles, et développer de nouvelles méthodes, notamment pour la gélinotte et la marmotte. L'enjeu : prouver notre légitimité, garantir la pérennité de la chasse et contrecarrer les recours systématiques.



Le chasseur est un élément incontournable de la vie en milieu rural. On fait appel aux chasseurs pour l'entretien des chemins, les recherches de personnes, la sensibilisation dans les écoles. Nous créons du lien social, organisons des événements ruraux, fédérons toutes les générations.
Nous avons commencé la dématérialisation des commissions de contrôle, et souhaitons étendre le modèle de ChassAdapt au grand gibier. L'objectif : connaître les prélèvements en temps réel, alléger le travail des responsables, et retrouver certaines espèces chassables.
La sécurité, enfin, reste notre priorité absolue. Malgré nos efforts, les accidents graves ne diminuent plus. La formation obligatoire tous les 10 ans est un premier pas. Un pas de tir de 100 m et une école de chasse verront bientôt le jour à Chamousset, grâce à l'implication de Francis MARTIN, Guy CHARVET, Pierre SICARD et tout le Conseil.
Depuis un siècle, les chasseurs savoyards ont su s'adapter, évoluer, moderniser leurs pratiques. Ce n'est pas la force ni l'intelligence qui assurent la survie mais la capacité à s'adapter. Nous devons garder confiance et continuer à avancer, ensemble.
Pour conclure, je cite Maurice Genevoix : "La chasse n'est rien si elle n'est poésie." Alors vivez cette poésie, sur les crêtes, dans les bois ou les villages, et soyez fiers d'être chasseurs.

Intervention de M. Vincent ROLLAND, député de la Savoie



M. le Député exprime son soutien indéfectible à la chasse savoyarde, pilier du patrimoine rural. Il salue la création de l'école de chasse, reflet d'un engagement fort en faveur de la sécurité et de la transmission d'un art de vivre.



Intervention de Mme Martine BERTHET, sénatrice

Mme la Sénatrice réaffirme son soutien et celui du Sénat. Elle insiste sur l'importance d'adapter la chasse à l'évolution des espèces, de réduire les dégâts agricoles et d'améliorer la sécurité via l'école de chasse.

Intervention de M. Cédric VIAL, sénateur



M. le Sénateur, heureux d'être présent, réaffirme son engagement total pour la chasse, la gestion des espaces naturels et le mode de vie rural qu'elle incarne.

Intervention de M. Thierry VANNIER, Vice-président de la Fédération des Chasseurs de Savoie

Thierry VANNIER fait le point sur la situation du grand gibier en Savoie et les prélèvements de la saison passée.

Cerf : 2 042 prélèvements pour 2 718 attribués, soit 75 % de réalisation. Ce taux reste élevé au niveau national, avec une légère baisse par rapport à l'an dernier. Les premiers prélèvements de cervidés datent de 1980 (12 bracelets).

Chevreuil : 2 438 prélèvements pour 3 208 attribués, soit 76 % de réalisation. Une érosion des effectifs est constatée depuis plus de 10 ans, due à plusieurs facteurs : conditions météorologiques défavorables au printemps et en été, compétition hivernale avec les cervidés, et prédation. Depuis la création des ACCA, les prélèvements sont passés de 207 en 1969 à un pic de 4 340 en 2004, retombant à 2 438 en 2024.



Mouflon : 12 prélèvements pour 46 attribués (26 % de réalisation). Les effectifs sont au plus bas, la prédation par le loup impactant tous les massifs savoyards. Depuis 1968 (3 prélevés), les prélèvements ont culminé à 140 en 2015, avant de chuter.

Chamois : 2 549 prélevés sur 3 150 attribués (81 %). L'espèce est bien répartie sur le département et résiste globalement bien au loup, sauf sur quelques ACCA aux terrains moins accidentés. Les prélèvements sont passés de 550 en 1969 à 2 549 en 2024.

Sanglier : 3 448 prélevés. En 2024, deux unités de gestion ont concentré 51 % des dégâts agricoles et 58 % des indemnisations.

Présentation du projet d'école de chasse par Francis MARTIN, secrétaire de la Fédération



La sécurité à la chasse est un enjeu majeur, indispensable pour garantir une pratique responsable et agréable pour tous. Notre école de chasse a quatre objectifs principaux : former les nouveaux chasseurs, priorité absolue avec un renforcement des cas pratiques ; améliorer les compétences en sécurité pour prévenir les accidents ; analyser les erreurs de tir ou de comportement grâce à des ateliers animés par des professionnels qualifiés et permettre aux chasseurs, notamment les jeunes permis issus du milieu urbain ou périurbain, de régler leurs armes et de s'entraîner au tir, ce qui leur est souvent difficile.
Pour cela, plusieurs ateliers sont proposés afin de renforcer la confiance des participants. Deux nouveautés sont en cours de création : un pas de tir de précision à 100 m, chantier débuté en mars par le débroussaillage de la zone, en attente de permis de construire et la réfection du bâtiment d'accueil qui accueillera un atelier Cinématir. Ce simulateur, outil pédagogique innovant, permettra une analyse technique poussée du tir, renforçant la sécurité.
Le budget prévisionnel du projet est de 520 000 €, dont 250 000 € subventionnés exceptionnellement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le reste sera financé par emprunt, avec un potentiel allègement grâce au soutien du Conseil départemental. La FDCS remercie vivement la Région AuRA pour son appui.

Présentation des comptes par Guy CHARVET, trésorier de la Fédération des Chasseurs de Savoie. Présentation du compte de résultat et du bilan au 30 Juin 2024

Le résultat d'exploitation est positif : + 260 268 €
- Charges : 2 065 739 €
- Produits : 2 326 007 €

La section générale, dédiée à l'administration globale de la structure présente un résultat de + 191 572,95 €.
La section biodiversité, correspondant au développement de projets environnementaux est exclusivement financée par des subventions. Le résultat est de – 28 067,69 €.
La section dégâts de grand gibier présente un résultat positif de + 96 762,78 €. Mais attention, ce résultat ne reflète pas exactement le déroulement de la saison.

La période 2023/2024 aura été marquée par la concentration de dégâts sur maïs en combe de Savoie et Grand Arc. La campagne cynégétique est ainsi marquée par un montant de dégâts s'élevant à 431 708,04 €.

Intervention de M. Aurélien MAURICE, Commissaire aux Comptes du cabinet BLANC ET NEVEUX

Il présente le rapport financier sur la gestion de la Fédération pour l'exercice du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, rapport qui précise que les comptes sont réguliers et sincères et n'apportent pas de commentaires particuliers, ni d'observations à formuler.

Présentation du budget prévisionnel 2025/2026



Il s'agit d'une copie établie selon les principes retenus par l'Assemblée générale. Une augmentation d'un euro est automatiquement reportée sur les cotisations des chasseurs et des territoires pour financer le fonctionnement et les projets de la FDC Savoie majorée de 1,80% d'inflation selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Par ailleurs, l'Etat accompagne le projet de réforme structurelle du financement des dégâts en injectant 60 millions d'euros. Pour la Savoie l'aide s'élève à 144 619,76 € pour 2023, 66 760,11 € pour 2024 et 56 842,17 € pour 2025. Attention, ces aides sont conditionnées à la baisse de 20% des surfaces détruites par rapport à 2019.

- Charges : -2 147 500,00 €
- Produits : 2 149 100,00 €
- Résultats prévisionnels : +1 600,00 €

Prix des cotisations, des participations et des contributions

- Cotisations : 108 € pour les chasseurs, 112 € pour les territoires.
- Cotisations Grand Gibier : 35 € pour les territoires.
- Contrat de service : 2 €/chasseur + tarif à la surface.
- Contribution territoriale : 0,22 €/ha à concurrence de 3 500 ha.
- Responsabilisation détenteurs/dégâts : 25 % à charge du territoire et 5 % des dégâts du massif.
- Contribution Sanglier : 20 € x tableau moyen des 5 dernières années.
- Les prix des bracelets plans de chasse sont inchangés cette année.

Il s'agit d'une copie ayant vocation à développer l'action de la Fédération des Chasseurs notamment en matière de renforcement des structures de formation au service des chasseurs. Il intègre le montage financier lié à l'aménagement du centre technique de Pont Royal : création du pas de tir à 100 m, rénovation du local technique et mise en place du Cinématir pour 520 000 €. La Région Auvergne Rhône-Alpes s'est engagée à accompagner les chasseurs de Savoie à hauteur de 250 000 €. Les 250 000 € restant seront financés par un emprunt sachant que cette enveloppe est susceptible de réduire avec l'accompagnement du Conseil départemental.



Intervention de Mme Marie Claire BARBIER, Vice-Présidente du Conseil départemental

Mme la Conseillère départementale est heureuse et fière d'être présente à l'Assemblée générale de la Fédération des chasseurs de Savoie. Très sensible à l'importance du monde de la chasse dans le milieu rural, elle est contente de la cohabitation entre les différents usagers des espaces naturels et du rôle de la Fédération en matière d'information et de sensibilisation. Elle applaudit la baisse du niveau de protection du loup, mais aussi tout le travail réalisé pour faire baisser les accidents de chasse et félicite la FDCS pour la création de l'école de chasse.

Intervention de Mme Emilie BONNIVARD, Députée de la Savoie



Pour cette AG, elle représente, le Président de la Région AuRA, M. Fabrice PANNEKOUCKE qui s'excuse de ne pouvoir être présent et nous assure qu'il est avec nous et nous apporte tout son soutien. Mme la députée indique que même aujourd'hui où l'idéologique radicale à tendance à gagner du terrain, chacun à sa place, les chasseurs comme les écologistes.
La Région est heureuse aussi d'apporter en plus des conventions, son soutien financier de 250 000 € pour la création de cette école de chasse. Mme BONNIVARD remercie le monde de la chasse pour la participation à la défense des troupeaux et félicite le parlement Européen pour le déclassement du loup.

Remise de médailles aux responsables cynégétiques et chasseurs méritants

BOIS Thierry, BONETTI Claude, BONVIN Noël, CATTANEO Philippe, CATTANI Lionel, CHRISTIN Emmanuel, DELHERCE Eric, FRANCONY Bernard, GACHET Jean-Pierre, GAGNIERE André, GAGNIERES Yvan, LOBJOIS Florent, PARISI Antoine, RIVE Bernard, TRUCHET Benoit, VINCENT André.



Remise de médaille à Philippe AULIAC, technicien à la Fédération

Après 38 ans de bons et loyaux services, Philippe a fait sa demande de départ en retraite qui sera effective en début d'année 2026. Notre Président a retracé sa très longue carrière au sein de notre Fédération et le remercie pour tout le travail accompli. Pour tout ce qu'il a pu apporter sur le plan technique aussi bien sur les espèces que sur l'organisation de la chasse sur le territoire savoyard. Il était la mémoire de notre Fédération et très certainement, le meilleur "connaisseur" en France des galliformes de montagne. Le Président et toute l'assemblée lui souhaitent une longue et heureuse retraite bien méritée.

Propositions de dates d'ouverture et de fermeture pour la saison par Joël DUCROS

Pour le grand gibier (Arrêté Préfectoral) :

- Sanglier et chevreuil : Ouverture à l'approche et à l'affût au 1er juin 2025.
- Ouverture du sanglier en battue le 16 août 2025.
- Ouverture de l'espèce cerf à l'approche et à l'affût au 1er septembre 2025.
- Ouverture générale au 14 septembre 2025.
- Du 22 septembre au 10 octobre 2025 chasse possible uniquement pour biche, bichette, daguet et faon.
- 11 novembre 2025, clôture chasse aux chamois pour certains massifs et interruption (rut) pour les autres massifs avec une réouverture le dernier jeudi de novembre.

• Entre le 3è jeudi de novembre et le 3è jeudi de décembre, redistribution des bracelets cervidés.
• 31 janvier 2026 => clôture générale pour tous les massifs.
• 28 février 2026 => fermeture du sanglier pour tous les massifs mais prolongation possible jusqu'au 31 mars 2026 sur simple demande.
• À partir du 1er avril jusqu'au 31 mai, possibilité de chasser le sanglier à l'affût et à l'approche après avoir demandé un arrêté à la DDT.

Pour le petit gibier (selon arrêté ministériel) :
• Ouverture générale au 14 septembre 2025.
• Ouverture de la chasse aux galliformes de montagne le 21 septembre 2025.
• Fermeture au 11 novembre 2025 du petit gibier de montagne et du lièvre brun.
• Fermeture de la chasse du blaireau au 15 janvier 2026.
• Clôture générale de la chasse au 31 janvier 2026.

Table ronde sur les 100 ans d'histoire retrouvée

Les intervenants Régis CLAPPIER, Pierre SICARD et Philippe AULIAC retracent l'évolution de la chasse savoyarde depuis 1925. En effet, 1925 marque le début de l'histoire de la Fédération des chasseurs de Savoie. Le but : coordonner les différentes sociétés de chasse et ainsi lutter contre le braconnage, repeupler les territoires et créer de grandes réserves. Nos archives laissent apparaître une rédaction de statuts en 1922 et la tenue d'un premier conseil d'administration en 1925. Ces démarches embryonnaires, initiées par le Docteur ARMAND, ont permis à la structure fédérale de croître à travers le temps pour finalement devenir la vieille dame que l'on connaît aujourd'hui. Grâce à la persévérance des élus fédéraux qui nous ont précédés, les activités de la structure se sont développées au fil des années. Figurent parmi les réalisations les plus remarquables : la création des ACCA, la mise en place des plans de chasse, l'instauration de l'examen du permis de chasser, le développement de la biodiversité et son recensement, les missions de service public en matière de formation et de maîtrise des dégâts de gibiers, la validation du permis par internet... Cette longévité est un gage de sérieux et de stabilité. Nous héritons d'un précieux et riche patrimoine, à nous d'en être digne. C'est dans cet esprit qu'un nouveau grand projet anime actuellement les élus de la Fédération des Chasseurs de Savoie : la création d'une école de tir à Chamousset.



Ratification de la cooptation d'un membre du conseil d'administration

Le Président propose M. Bastien DE LA SELLE comme administrateur du secteur N°7 (Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny).
Le vote est à bulletin secret.



Intervention de M. Gérard GUILLAUD, Président départemental de la Fédération de la pêche

M. GUILLAUD remercie tout d'abord notre Président pour son invitation à cette AG et tout le bénévolat réalisé par les chasseurs. Il fait le parallèle entre la pêche et la chasse sur la connaissance des espaces et des espèces. Nous sommes des acteurs économiques sur le département et devront certainement encore plus travailler ensemble pour avoir plus de poids car nous subissons les mêmes attaques. Il faut être fier d'être pêcheur ou chasseur.

Intervention de Mme Isabelle NUTI, Directrice de la DDT Savoie

Mme la Directrice de la DDT Savoie remercie la FDCS et tous les chasseurs pour tout le travail presque quotidien réalisé tout au long de l'année. Elle souligne la rigueur, le sérieux et une attitude responsable pour les demandes de plans de chasse. Mme la Directrice évoque la situation intenable des dégâts sur les massifs Combe de Savoie/Grand Arc puisqu'ils enregistrent 51 % des dégâts du département. Cette situation est dommageable pour les agriculteurs de la zone et un rappel est fait sur le rôle fondamental, essentiel et obligatoire des chasseurs pour la maitrise des dégâts agricoles et forestiers.
Pour la sécurité, Mme la Directrice remercie la FDCS et les chasseurs pour tout le travail déjà réalisé et cette ouverture de l'école de chasse. Elle remercie vivement aussi les chasseurs qui participent à l'aide et le soutien qu'ils apportent pour la défense des troupeaux. Pour terminer ses propos, Mme NUTI parle des recours de One Voice intentés chaque année sur les galliformes de montagne. Elle salue la FDCS sur les marges prises pour les attributions des galliformes et le travail réalisé en toute transparence avec les services de l'État.

Vote des résolutions

Résolution N°1 (Rapport moral et d'activité de la FDCS) => Approuvée à l'unanimité.
Résolution N°2 (Arrêt des comptes au 30/06/2024 et affectation du résultat au bilan) => Approuvée à l'unanimité.
Résolution N°3 (Adoption du budget prévisionnel 2025/2026) => Approuvée à l'unanimité.
Résolution N°4 (Ratification de la cooptation d'un membre du conseil d'administration) => Vote à bulletin secret : 2 476 voix pour.

Conclusion du président

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et la bonne tenue de cette Assemblée générale.
La séance est close par une invitation de tous les participants à se retrouver autour d'un apéritif dinatoire.



Un gâteau pour fêter les 100 ans d'histoire retrouvée !

VALIDATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET DE CHASSE

Pour rappel, depuis 2020, ce sont les FDC qui sont chargées de la validation des Règlements intérieurs et de chasse (RIC). Deux documents sont fondamentaux pour administrer les ACCA et AICA : les statuts ainsi que le RIC.

La saison dernière, 282 RIC ont été validés par la FDC de Savoie avec le module mis en place via les espaces adhérents.

Cette année, la démarche est la même pour les détenteurs avec l'idée que d'une année à l'autre, les RIC répondent aux textes règlementaires sans avoir à les modifier entièrement. Le conseil d'administration de la FDC Savoie a validé les propositions du groupe de travail qui a toiletté ce document qui nécessitait quelques modifications suite à la validation du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Ainsi, la réglementation liée aux massifs rouges ou verts a été supprimée. En parallèle, la redistribution des bracelets de cervidés ou encore les sanctions liées à la chasse du chamois en réserve ont été rajoutées.

Nous vous rappelons que tous les chasseurs ont accès via leurs espaces adhérents au RIC et statuts de l'association pour laquelle ils adhèrent. Ce sont les documents que la FDC de Savoie valident qui sont les seuls ayant un poids règlementaire et qui sont opposables à tous les chasseurs.

VALIDATIONS DES PERMIS DE CHASSER 2025/2026

La saison de validation des permis 2025/2026 est lancée ! Tour d'horizon des types de validations.



Les e-validations :

Les validations disponibles sont départementales ou nationales, annuelles ou temporaires. Rien ne change !

La validation nationale permet plus de nomadisme à un tarif avantageux. Attention si vous souhaitez aller chasser le sanglier en Alsace et/ou en Moselle, un supplément est nécessaire.
Vous souhaitez procéder à une e-validation, rendez-vous sur www.chasseursdesavoie.com, rubrique "valider mon permis".
Les chasseurs validant pour la première fois bénéficient d'un tarif minoré.

La version papier :

La validation par bon de commande papier est toujours disponible. Elle demande plus de temps : délais postaux, traitement administratif, comptabilité...

L'assurance :

L'assurance RC individuelle est obligatoire. La possibilité de souscrire un contrat lors de la validation est possible grâce au partenariat noué avec Groupama.

Le carnet "bécasse" :

Il existe deux types de carnet. Le plus ancien et un peu désuet, en papier. Cette version présente l'inconvénient de devoir obligatoirement être retournée en fin de saison sous peine de sanction.

Vous pouvez aussi opter et nous vous y encourageons vivement, pour la version dématérialisée. Outre un fonctionnement très simple, "ChassAdapt", vous dispense du retour du carnet.

MOUVEMENT DE PERSONNEL À LA FDC DE SAVOIE

Charles DELACROIX, nouveau chargé de communication et d'animation nature à la FDC 73.



À la suite du départ en retraite de Philippe AULIAC, technicien cynégétique à la FDC de Savoie depuis 38 ans, Albane CHALÉAT reprendra la gestion du secteur montagne et des dossiers environnementaux. Elle occupait jusqu'alors le poste de chargée de communication et d'animation nature depuis 2017. Pour assurer la continuité, Charles DELACROIX a été recruté pour lui succéder. Originaire du Loir-et-Cher et âgé de 33 ans, Charles a grandi dans l'univers de la chasse. Il a suivi un parcours scolaire spécialisé dans la gestion de la faune sauvage, la protection de la nature et en techniques cynégétiques. Depuis 2016, il a travaillé dans plusieurs Fédérations des Chasseurs, dont celles de l'Oise et de Loire-Atlantique. Il rejoint la FDC de Savoie en mars 2025 en tant que chargé de communication. Il est motivé par ses nouvelles missions, qui correspondent à sa vision de la communication et de la formation comme éléments clés pour valoriser le rôle des Fédérations auprès des chasseurs et non chasseurs. Il souligne aussi l'ambiance dynamique de l'équipe et l'attrait du territoire savoyard pour ses montagnes.
Il souhaite mettre à profit ses neuf années d'expérience au service de la FDC de Savoie.
Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



JOURNÉE DU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS À ALBERTVILLE

Tous les deux ans, la FDC de Savoie est présente sur un stand lors du salon des Maires et des Collectivités de la Savoie, organisé par le Dauphiné Libéré.

Ce salon a réuni une centaine d'exposants venus des quatre coins du département, dont la FDC de Savoie représentée par son Président Régis CLAPPIER, son directeur Pierre SICARD, ainsi que deux personnels du service technique.
Cet événement est l'occasion de rencontrer des élus ainsi que des professionnels de tout le département afin d'échanger sur les missions et les différents projets menés et à venir de notre Fédération, mais également de répondre aux interrogations des élus concernant la gestion de la chasse sur leurs communes.

UN DIMANCHE À LA CHASSE : APPEL À LA MOBILISATION

Cette année, une nouvelle fois, la FDC de Savoie accompagne les sociétés de chasse qui souhaitent organiser sur leur territoire, l'événement national "Un dimanche à la chasse", prévu le 19 octobre 2025.

Cette journée vise à faire découvrir la chasse aux non-chasseurs en les invitant à une sortie. Ils pourront en apprendre davantage sur la connaissance des espèces, des milieux, des plans de chasse, des règles de sécurité, sur le travail des chiens, sur la cohabitation entre usagers de la nature... grâce aux chasseurs locaux. En 2024, 6 sociétés ont accueilli 48 participants. La FDC73 invite les sociétés de chasse à se mobiliser pour cette journée de découverte, d'échange et de partage du 19 octobre 2025.



Pour plus d'informations et pour mieux vous accompagner dans l'organisation de cet événement :
fdc73@chasseursdesavoie.com



BILAN DE L'OPÉRATION "J'AIME LA NATURE PROPRE" 2025 EN SAVOIE

Cette opération nationale de ramassage des déchets dans la nature qui a lieu une fois par an, est portée par la FNC et cofinancée par l'OFB via le dispositif écocontribution.

Cette année, l'événement s'est déroulé les 14, 15 et 16 mars.
En 2025, au niveau national, ce sont 150 000 participants dont 44 000 enfants, pour 17 000 m^3 de déchets collectés sur plus de 3 400 points de collecte.
Concernant la Savoie, pour la deuxième édition, 5 associations ont participé lors de la journée du samedi 15 mars : l'ACCA de Bourdeau, l'ACCA de Drumettaz-Clarafond, l'ACCA de Saint-Pancrace, l'AICA de Porte-de-Savoie ainsi qu'une Association de loisir de pleine nature de La Biolle.
Au total, ce sont 102 personnes qui se sont mobilisées (enfants et adultes), qui ont collecté entre 6 et 7 tonnes de déchets.
Merci aux ACCA et AICA impliquées ainsi qu'aux différents participants.
Rendez-vous mi-mars 2026 pour la prochaine édition.

POINT SUR LES INTERVENTIONS SCOLAIRES

La FDC de Savoie poursuit ses actions de sensibilisation en milieu scolaire pour faire découvrir la faune sauvage ainsi que les milieux naturels aux jeunes, tout en les informant sur les enjeux environnementaux.

Les interventions se déroulent le plus souvent en deux temps : une séance en salle suivie d'une sortie sur le terrain.
Entre mi-mars et début juin 2025, le service technique s'est rendu dans cinq établissements, de la maternelle au lycée agricole, touchant 224 élèves.
La Fédération accorde une grande importance à l'éducation des jeunes, futurs protecteurs de la nature, afin qu'ils assurent la continuité et qu'ils transmettent ces valeurs aux générations derrière eux. D'autres interventions sont prévues d'ici la fin de l'année. Nous rappelons que ces animations sont gratuites.





ZOOM SUR "LA FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE"

Depuis 2020, une formation sécurité décennale est obligatoire pour tout chasseur.
Cette dernière inclut des cas concrets d'accidents de chasse et rappelle les règles de sécurité à la chasse. Elle se compose de 4 modules.

À la mi-juin 2025, en Savoie, 2 091 chasseurs étaient formés, dont 2 031 à distance et 60 en présentiel.
La FDC de Savoie privilégie la formation à distance, gratuite, pouvant être suivi sur trois mois et accessible en vous connectant sur votre espace adhérent via le site internet de la FDC 73. La démarche à suivre est simple :
Cliquer sur "formation" puis sur "inscription", et enfin sur le bouton rouge "inscription formation à distance". Une fois la formation suivie, vous pourrez imprimer votre attestation en cliquant sur l'imprimante en bas à droite dans l'encadré.
Si vous rencontrez un problème, n'hésitez pas à vous faire aider par une personne ayant déjà suivi cette formation en distanciel.
La formation en présentiel est payante (15 €), et nécessite une inscription auprès du secrétariat. N'attendez pas 2030 pour vous former, car tout chasseur souhaitant pratiquer et donc valider, sera obligé d'avoir suivi cette formation.

POINT SUR LES INSCRIPTIONS DES FORMATIONS À MI-SAISON

La FDC de Savoie vous propose, avec différents intervenants, de suivre différentes formations bien spécifiques afin de répondre à vos besoins.

Formations	Nombre de session(s)	Date(s)	Nombre de pers. inscrites
Chasse accompagnée	1	21/06/2025	33
Garde-chasse particulier	1	21/06/2025 et 28/06/2025	22
Piégeur agréé Formation initiale	1	28/03/2025 et 29/03/2025	17
Formation sécurité décennale	1	27/06/2025	15
Chasse à l'arc - JFO	2	07/06/2025 et 28/06/2025	35
Examen initial du gibier sauvage	2	18/06/2025 et 26/06/2025	26
Responsable ACCA	2	28/04/2025 et 12/05/2025	26

Nous observons un nombre d'inscriptions assez important à travers les différentes formations proposées et selon vos besoins, nous vous incitons à vous former le plus possible. Concernant celles de deuxième partie de saison, à l'heure où nous rédigeons le journal, il reste des places pour les formations à la sécurité et cinétir, à la reconnaissance chamois et cerf, et à la bécasse des bois. Pour rappel, les inscriptions se font depuis votre "Espace adhérents".

Vous souhaitez un renseignement :
04.79.60.72.00 ou fdc73@chasseursdesavoie.com



AVANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE DE PONT ROYAL

Depuis 2023, la FDC Savoie est propriétaire du Centre Technique de Pont Royal situé sur la commune de Chamousset.

Ce site de 13 ha clos était jusque-là essentiellement dédié à la préparation des candidats à l'examen du permis de chasser.
Désormais, un nouveau projet est développé, cette fois non plus en direction de la formation initiale mais bien de la formation continue des chasseurs. La FDC Savoie porte la création d'un pas de tir à 100 m qui permettra aux chasseurs de s'entrainer au tir avec sa propre arme.
Cette installation sera doublée d'un atelier de tir dynamique composé d'un Cinématir et d'un sanglier courant. Enfin, un pas de tir au fusil de chasse sera également mis à disposition.
Ce projet d'un montant de 520 000 € reçoit le soutien financier de la Région AuRA pour un montant de 250 000 €.

ARRÊTÉ D'OUVERTURE/CLÔTURE DE LA CHASSE POUR 2025/2026

Ouverture générale de la chasse en Savoie du 14 septembre 2025 à 7h00 au 31 janvier 2026 au soir.

Article 1 : La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la SAVOIE : du 14 SEPTEMBRE 2025 à 7H00 au 31 JANVIER 2026 au soir.

Article 2 : Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes (cf annexe 1) :

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chevreuil	01 juillet 2025	Clôture générale	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Avant l'ouverture générale, sur la base de l'Arrêté préfectoral ouverture clôture 2024-0634 à partir du 1er juin 2025 chasse sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle pour un tir des brocards (chevreuils mâles adultes) à l'approche ou à l'affût. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci. Réouverture au 1er juin 2026 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle.
Cerf élaphe	01 septembre 2025	Clôture générale	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci. Avant l'ouverture générale, soit du 1er septembre inclus au 13 septembre inclus, pour un tir de l'espèce Cerf à l'approche ou à l'affût. Pendant la période du 22 septembre inclus au 10 octobre 2025 inclus, seul est autorisé le tir de la biche, de la bichette, du daguet et du faon à l'approche, à l'affût ou en battue. Afin de favoriser la réalisation du plan de chasse, les détenteurs de plan de chasse devront **obligatoirement** redistribuer au minimum une fois par semaine et de manière tournante les bracelets non réalisés. Chaque détenteur devra porter dans son règlement intérieur la date à partir de laquelle cette redistribution débutera. **Elle sera nécessairement comprise entre le troisième jeudi de novembre au soir et le troisième jeudi de décembre au soir.** Seules les dispositions internes aux détenteurs portées dans un règlement approuvé annuellement par la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie, pourront, si nécessaire, organiser sans les restreindre les conditions de mise en œuvre de cette chasse. La découpe de l'animal sur le lieu du prélèvement est autorisée afin de faciliter son transport.
Mouflon	Ouverture générale	Clôture générale	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.
Chamois **Cadre général** **<u>Unités de gestion</u> :** Sassière Sana Mont Pourri Bellecôte Bec Rouge Chapieux Eaux Noires Grand Bec Dent Parrachée Rive Droite de l'Arc Charbonnel Mont Cenis Belle Plinier	Ouverture générale	11 novembre 2025 au soir	**Dispositions applicables à tout le département :** Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci. Chasse autorisée avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipe de quatre chasseurs au maximum.
ou **<u>Autres unités de gestion</u> :**	Ouverture générale	11 novembre 2025 au soir	**Dispositions applicables aux autres unités de gestion :** Chasse interrompue entre le 11 novembre 2025 au soir et le dernier jeudi de novembre 2025 au soir
	29 novembre 2025	Clôture générale	

Sanglier **<u>Toutes les unités de gestion</u>**	1er juillet 2025	15 août 2025 au soir	**Dispositions applicables à tout le département :** Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. **Toute restriction ou limitation de la chasse est interdite.** Chaque sanglier fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie. Pour les détenteurs bénéficiant d'une autorisation préfectorale individuelle, la chasse du sanglier est autorisée, **à l'approche ou à l'affût, du 1er juillet au 15 août 2025 au soir.** Réouverture au 1er juin 2026 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'une autorisation préfectorale individuelle.
	16 août 2025	28 février 2026	La chasse du sanglier est autorisée **à l'approche, à l'affût ou en battue.**
	1er mars 2026	31 mars 2026	A compter du 1er mars 2026, les détenteurs le souhaitant pourront chasser cette espèce jusqu'au 31 mars 2026 à l'approche, à l'affût ou en battue sur simple déclaration faite auprès de la DDT (ddt-spadr-chasse@savoie.gouv.fr)
	1er avril 2026	31 mai 2026	Du 1er avril 2026 au 31 mai 2026 la chasse du sanglier ne sera autorisée pour la protection des semis à l'affût, à l'approche voire en battue à titre exceptionnel qu'après autorisation préfectorale délivrée aux détenteurs du droit de chasse.
Marmotte	Ouverture générale	11 novembre 2025 au soir	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse interdite sur le territoire des communes visées au 5e alinéa de l'article 7.
Lièvre brun **Lièvre variable**	Ouverture générale	11 novembre 2025 au soir	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée sur les territoires dotés d'un plan de tir fixé par la FDC de Savoie conformément aux dispositions portées dans le SDGC 2024-2030. Chaque lièvre fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.
Faisans de chasse **Perdrix rouge et grise**	Ouverture générale	Clôture générale	Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.
Gélinotte	21 septembre 2025	11 novembre 2025	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés selon le plan de gestion porté dans le SDGC 2024-2030. Chaque gélinotte fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.
Tétras-lyre	21 septembre 2025	11 novembre 2025 au soir	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci et selon les dispositions portées dans le SDGC 2024-2030. Chaque tétras-lyre fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.
Perdrix bartavelle	21 septembre 2025	11 novembre 2025	Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci et selon les dispositions du SDGC 2024-2030. Chaque perdrix bartavelle fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie. Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.
Lagopède alpin	21 septembre 2025	11 novembre 2025	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés selon les dispositions portées dans le SDGC 2024-2030. Chaque lagopède fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.
Blaireau	Ouverture générale	15 janvier 2026	

Toutes autres espèces de gibier sédentaire non mentionnées ci-dessus	Ouverture générale*	Clôture générale	*** Hors conditions spécifiques fixées par l'article R 424-8 du code de l'environnement pour le renard**
Oiseaux de passage Gibier d'eau	Les dates d'ouverture et fermeture de ces espèces ainsi que les conditions spécifiques de chasse sont fixées par le ministre chargé de la chasse. Sur le domaine public géré par le GIC Basse Savoie-Bugey, la chasse du gibier d'eau ouvre à 8h00 le jour de l'ouverture.		
Bécasse des bois	Carnet de prélèvement ou saisie des données sur l'application dédiée "ChassAdapt" obligatoire. Le prélèvement maximal autorisé est de 30 bécasses pour toute la saison et par chasseur, avec un maximum de 6 bécasses par semaine et un maximum de 3 bécasses par journée de chasse durant la période du 14 septembre 2025 au 31 décembre 2025 et de 3 bécasses par semaine à compter du 1er janvier 2026.		

Article 3 : Tout grand gibier devra être présenté à une commission de contrôle interne au détenteur suivant une organisation définie dans son règlement intérieur, le jour même du prélèvement.

Article 4 : Dans les 48 heures qui suivent le prélèvement, **tous les grands gibiers, tous les petits gibiers de montagne ainsi que les lièvres communs** tués à la chasse, devront obligatoirement, à l'initiative du détenteur du droit de chasse ou de son représentant et sous sa responsabilité, faire l'objet d'une inscription en bonne et due forme par une **saisie en ligne** sur l'espace dédié aux adhérents sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.

Au cours de la saison de chasse, le bénéficiaire du plan de chasse est tenu de présenter l'état édité à l'issue de la saisie en ligne, aux agents de l'État et de ses Établissements Publics qui en font la demande.

Article 5 : L'utilisation du carnet de prélèvement est obligatoire pour tous les petits gibiers :
- les espèces gélinotte, lagopède alpin, perdrix bartavelle, tétras-lyre, lièvre variable et marmotte ne peuvent être chassées que par les porteurs d'un carnet de prélèvement personnel, dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 7 mai 1998.

- les prélèvements des autres espèces de petit gibier sédentaire ou migrateur doivent être déclarés par les chasseurs sur le carnet individuel de chasse, dans les conditions fixées par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Article 6 : La chasse en temps de neige est interdite. À titre dérogatoire sont autorisés en temps de neige pour la campagne 2025/2026 :
- l'exécution des plans de chasse mouflon, chevreuil et cerf aux chasseurs ou équipes porteurs du bracelet de marquage pendant l'action de chasse.

- l'exécution du plan de chasse chamois avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipes de deux chasseurs au maximum porteuses du dispositif de marquage pendant l'action de chasse.

- la vénerie sous terre.

- la chasse du sanglier.

- le tir du renard par les chasseurs ou équipes opérant hors réserves de chasse et faune sauvage, dans le cadre de l'exécution des plans de chasse cerf, chamois, chevreuil ou mouflon et porteurs du dispositif de marquage correspondant.

- le tir du renard lors des chasses au sanglier.

- la chasse du gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés, le tir de ce gibier n'étant autorisé qu'au-dessus de la nappe d'eau et sans utilisation de la grenaille de plomb.

Article 7 : Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier durant la campagne 2025/2026 :
- la chasse à tir est interdite les mardi et vendredi sauf jours fériés.

- la chasse des espèces suivantes est interdite : courlis cendré, courlis corlieu, pigeon colombin, vanneau huppé, eider à duvet, garrot à œil d'or, fuligule milouinan, macreuse brune. La chasse de l'alouette des champs est interdite sauf sur les communes mentionnées à l'Annexe 2 du présent arrêté.

- les lâchers d'animaux vivants des espèces sanglier, cerf et mouflon sont interdits.

- les lâchers de perdrix rouges sont interdits sur les cantons de **ALBERTVILLE 1 (sauf les communes de Allondaz/Mercury), BOURG ST MAURICE, MODANE, MOUTIERS, ST JEAN DE MAURIENNE et sur les communes de ARGENTINE, BONVILLARET, ÉPIERRE, MONTSAPEY, RANDENS, BONVILLARD, NOTRE DAME DES MILLIÈRES, STE HÉLÈNE/ISÈRE, ARVILLARD, PRESLE, LE VERNEIL, LA GIETTAZ, ST NICOLAS LA CHAPELLE, UGINE, MONTHION, BEAUFORT, HAUTELUCE, QUEIGE, VILLARD SUR DORON, FRÉTERIVE, GRÉSY/ISÈRE, ST PIERRE D'ALBIGNY, STE REINE, ÉCOLE et JARSY.**

- la chasse de la marmotte est interdite sur le territoire des communes de **RANDENS, BONVILLARET, ARGENTINE, ESSERTS-BLAY, SAINT ALBAN D'HURTIERES, LA TABLE, ARVILLARD, PRESLE, LE VERNEIL, SAINTE MARIE DE CUINES, VILLARGONDRAN, SAINT MARTIN D'ARC, SAINT MICHEL DE MAURIENNE (rive gauche de l'ARC), MERCURY, MARTHOD, QUEIGE, ALLONDAZ, UGINE, ARITH, LESCHERAINES, THOIRY, PUYGROS, LA THUILE, LES DESERTS, SAINT JEAN D'ARVEY, ENTREMONT LE VIEUX, SAINT THIBAUD DE COUZ, GRIGNON, MONTHION, NOTRE DAME DES MILLIERES.**

- le tir de la poule du tétras-lyre et des coqs non maillés est interdit.

Article 8 : Les conducteurs de chiens de sang désirant procéder à la recherche d'un gibier blessé ou contrôler le résultat d'un tir sur un animal dans le département de la Savoie durant la campagne 2025/2026, devront être préalablement enregistrés auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Article 9 : Les dispositions des articles 1, 2, 4 et 5 sont modifiées ou complétées comme suit sur les unités de gestion concernées :

• Chamois - Chartreuse de Savoie
La chasse du chamois est autorisée :
- le dimanche et un second jour au choix, parmi les lundi, mercredi, jeudi et samedi, précisé par les détenteurs dans leur règlement intérieur, par groupes de 10 chasseurs au maximum hors temps de neige, 5 chasseurs au maximum par temps de neige.

• Chamois - Dent de Cons-Belle Étoile
La chasse du chamois est autorisée de l'ouverture générale jusqu'au 11 novembre 2025 au soir et du 6 décembre 2025 jusqu'à la fermeture générale, avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipe de deux chasseurs au maximum.

• Chamois - Épine
La chasse du chamois est autorisée le jeudi et un second jour au choix, soit le lundi soit le samedi, précisé par les détenteurs dans leur règlement intérieur.

• Chamois – Gros Foug Clergeon
La chasse du chamois est autorisée le lundi et un second jour au choix, soit le mercredi soit le jeudi, précisé par les détenteurs dans leur règlement intérieur.

• Sanglier
Le tir du sanglier est autorisé en Réserve de chasse et faune sauvage aux chasseurs y exécutant un plan de chasse grand gibier et porteurs du dispositif de marquage correspondant.

Article 10 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification :

• par la voie d'un recours gracieux auprès de la Préfète de la Savoie ou auprès du Ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.
L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - 38000 Grenoble) ;
• par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.
• par la voie d'un recours contentieux sur le site: https://citoyens.telerecours.fr

Article 11 : La Directrice départementale des territoires de la Savoie, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

Annexe 2 mentionnée à l'article 7 de l'Arrêté préfectoral DDT/SPADR N°2025-0669 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse durant la campagne 2025/2026 dans le département de la SAVOIE (communes où la chasse de l'alouette des champs est autorisée).
Aiguebelette-Le-Lac, Aiton, Aix-les-Bains, Entrelacs, Albertville, Apremont, Arbin, Arvillard, Attignat-Oncin, Avressieux, Ayn, La Balme, Barberaz, Barby, Bassens, La Bauche, Belmont-Tramonet, Betton-Bettonet, Billième, La Biolle, Bonvillard, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Bourgneuf, La Bridoire, Brison-Saint-Innocent, Césarches, Challes-Les-Eaux, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champagneux, Chanaz, La Chapelle-Blanche, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, La Chapelle-Saint-Martin, Châteauneuf, La Chavanne, Chignin, Chindrieux, Cléry, Cognin, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Conjux, La Croix-de-la-Rochette, Cruet, Curienne, Détrier, Domessin, Drumettaz-Clarafond, Dullin, Les Echelles, Etable, Francin, Fréterive, Frontenex, Gerbaix, Gilly-sur-Isère, Gresin, Grésy-sur-Aix, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteville, Jacob-Bellecombette, Jongieux, Laissaud, Lepin-le-Lac, Loisieux, Lucey, Les Marches, Marcieux, Marthod, Mercury, Méry, Meyrieux-Trouet, Les Mollettes, Montagnole, Montailleur, Le Montcel, Monthion, Montmélian, La Motte-Servolex, Motz, Mouxy, Myans, Nances, Notre-Dame-des-Millières, Novalaise, Ontex, Pallud, Planaise, Plancherine, Le Pont-de-Beauvoisin, Presle, Pugny-Chatenod, Puygros, La Ravoire, Rochefort, La Rochette, Rotherens, Ruffieux, Saint-Alban-de-Montbel, Saint-Alban-Leysse, Saint-Baldoph, Saint-Béron, Saint-Cassin, Saint-Christophe, Saint-Franc, Saint-Genix-sur-Guiers, Sainte-Hélène-du-Lac, Saint-Hélène-sur-Isère, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jean-de-Chevelu, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Jeoire-Prieuré, Sainte-Marie-d'Alvey, Saint-Maurice-de-Rotherens, Saint-Offenge, Saint-Ours, Saint-Paul-sur-Yenne, Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Pierre-d'Alvey, Saint-Pierre-de-Curtille, Saint-Pierre-de-Genebroz, Saint-Pierre-de-Soucy, Saint-Sulpice, Saint-Thibaud-de-Couz, Saint-Vital, Serrières-en-Chautagne, Sonnaz, La Table, Thénésol, Tournon, Traize, Tresserve, Trévignin, La Trinité, Ugine, Venthon, Verel-de-Montbel, Verel-Pragondran, Verrens-Arvey, Verthemex, Villard-d'Héry, Villard-Léger, Villard-Sallet, Villaroux, Vimines, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans, Yenne.

L'arrêté préfectoral n°2025-0669 est téléchargeable sur le site internet de la FDC Savoie, rubrique "Ressources", volet "Réglementation" :

https://www.fdc73.chasseauvergnerhonealpes.com/reglementation/#21-15-chasse





LE SOUTIEN DES MAIRES FACE AU RAS-LE-BOL DES CHASSEURS

Les chasseurs de France étaient invités à remettre aux maires des 36 000 communes françaises, le "Manifeste pour la chasse" et ses 11 revendications.

Le samedi 17 mai 2025, à 11 heures, chaque délégation de chasseurs était conviée à se rendre devant la mairie de sa commune, se prendre en photo avec le manifeste en main et la publier sur les réseaux sociaux, comme symbole de l'appartenance des chasseurs à leur territoire.
Pour cet événement, les maires étaient alors invités à s'informer des 11 revendications des chasseurs exprimées dans le manifeste et à le signer en guise de coopération.
En Savoie, vous avez été nombreux à relayer sur les réseaux sociaux les photos prises avec les édiles.
Merci aux chasseurs pour votre mobilisation et merci également aux maires qui ont signé ce manifeste.



LA RÉGION AURA ACCOMPAGNE LES CHASSEURS DE SAVOIE

Depuis 2016, la Région Auvergne Rhône-Alpes accompagne les réalisations des chasseurs en matière de sécurité, de développement de la biodiversité ou encore de la découverte de la nature.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'année 2025 restera marquée par le vote du quatrième plan d'accompagnement des chasseurs de Savoie.
Cette convention d'une durée de trois années va permettre à la FDC de Savoie la poursuite de l'aménagement du Centre Technique de Pont Royal à Chamousset avec la création d'un plan d'eau pour l'accueil des oiseaux d'eau. Cette zone sera équipée d'un observatoire et d'un sentier d'interprétation pour d'une part mettre en lumière tout le savoir-faire des chasseurs en matière de génie écologique et d'autre part accueillir les scolaires et le grand public pour l'éducation à l'environnement.
Au-delà de ce projet, des travaux d'amélioration des zones de reproduction du tétras-lyre sont également prévus pour chacune des années.
Enfin, l'accompagnement de la Région portera également sur l'éducation à la nature.
Grâce à cet engagement, sur la seule année 2024, 800 enfants ont pu bénéficier de l'intervention de la Fédération.
L'objectif est de maintenir cette action et de la développer grâce aux installations à venir.
L'accompagnement financier de la Région sur ce projet est de 230 400 €, représentant 80 % du budget prévisionnel.

BILAN DE LA CHASSE DES PETITS GIBIERS


© L.GENIN

Le département de la Savoie est principalement concerné par les chasses du grand gibier mais la recherche des petits gibiers n'est pas négligeable, avec une grande diversité.

Les petits gibiers de plaine et les gibiers de passage

Les habitats pour le petit gibier de plaine sont devenus de moins en moins propices pour la petite faune sédentaire au fil des décennies. Même si la pratique des lâchers de gibiers tend à se réduire, les ACCA ont encore recours à des lâchers, notamment pour le faisan commun ainsi que la perdrix rouge. Concernant la saison 2024/2025, ce sont 5 844 petits gibiers de plaine, de passage et d'eau qui ont été prélevés, contre 5 322 la saison précédente. Nous pouvons constater dans le tableau ci-dessous, par rapport à l'année dernière, une augmentation des prélèvements du lièvre brun, du lapin de garenne, de la bécasse des bois, des bécassines et autres limicoles...

ESPÈCES	NB D'INDIVIDUS PRÉLEVÉS	
	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
Faisan commun	1581	1703
Perdrix rouge	174	146
Lièvre brun	263	297
Lapin de garenne	58	85
Renard roux	749	991
Blaireau	25	39
Grives et merle noir	630	503
Pigeon ramier	554	408
Bécasse des bois	543	730
Bécassines et autres limicoles	90	147
Canard colvert	283	358
Nette rousse	6	7
Foulque macroule	6	1
Autres canards (de surfaces et plongeurs)	56	44
Caille des blés	2	1
Alouette des champs	24	10
Corneille noire	143	218
Geai des chênes	107	127
Autres espèces chassables (pie,etc...)	28	29
Total espèces	**5 322**	**5 844**

Les petits gibiers de montagne

La Savoie est le département le plus important en termes de surfaces et d'abondance de ces gibiers.
Le total des prélèvements du petit gibier de montagne durant la saison 2024/2025 s'élève à 530 contre 752 la saison précédente.
Cette baisse significative s'explique pour les raisons suivantes : Une année très moyenne pour le tétras-lyre, ouvert seulement dans la partie ouest où seulement quelques coqs ont été prélevés. Une reproduction médiocre explique ce faible prélèvement. La chasse de la perdrix bartavelle et du lagopède alpin avait été suspendue pour la même raison, une reproduction insuffisante.

La répartition des prélèvements par espèce est la suivante :

- 8 gélinottes des bois
- 28 tétras-lyres
- 382 marmottes des Alpes
- 112 lièvres variables

Par rapport à la saison dernière, nous observons une légère augmentation des prélèvements de la gélinotte des bois et une belle hausse chez le lièvre variable.

Pour rappel, nous vous remercions de retourner vos carnets de prélèvements avant le 31 janvier à votre Président de sociétés de chasse ainsi que votre carnet bécasse avant le 31 mars directement auprès de la FDC de Savoie.
Si vous chassez la bécasse, nous vous incitons vivement à utiliser l'application "ChassAdapt" sur votre smartphone.





BILAN DES COMPTAGES AU CHANT DES GALLIFORMES DE MONTAGNE

Comme chaque printemps, un suivi des 3 galliformes de montagne s'est déroulé avec comme objectif le suivi à long terme des espèces.

Le tétras-lyre

Les fluctuations d'effectifs de tétras reproducteurs varient peu d'une année sur l'autre, l'espèce étant longévive.
Une forte reproduction de l'été précédent peut éventuellement occasionner une hausse le printemps suivant, ce qui n'est pas le cas en 2024.
4 sites de référence de l'Observatoire des Galliformes de Montagne ont été recensés ce printemps 2025 avec le concours des chasseurs locaux. Ces suivis sont bisannuels :

- Site de la Lauzière : recensé depuis 1995, les effectifs ont varié de 19 à 35 coqs sur les deux communes d'Argentine et d'Epierre. 26 coqs ont été répertoriés en 2025.
- Site des Arcs-Villaroger : 69 coqs ont été recensés contre 65 en 2023.
- Site de Méribel-Tueda : 64 coqs ont été recensés contre 63 en 2023.
- Site de Saint-Sorlin d'Arves : un passage a été réalisé sur cet ancien site de référence où les effectifs avaient varié entre 19 et 34 coqs dans les années 2010.
 23 coqs ont été observés cette année.

La perdrix bartavelle

Il n'en est pas de même avec cette espèce dont la durée de vie est beaucoup moins longue que le tétras-lyre, durée de vie potentiellement raccourcie par les intempéries et la prédation plus importante chez la perdrix.

- Les deux sites de référence suivis par la FDC de Savoie ont été prospectés : Site de Bourg-St-Maurice : 6 coqs chanteurs ont été recensés contre 8 en 2024. Cette baisse peut s'expliquer par la reproduction médiocre de 2024.
- Site de Lanslebourg-Lanslevillard : 37 coqs chanteurs ont été recensés en 2025 contre 36 en 2024. Le record de l'an dernier a été encore battu, malgré des chutes de neige significatives en Haute Maurienne.

Le lagopède alpin

2 sites sont suivis par la FDC 73 depuis 30 ans, alternativement une année sur deux.
C'était au tour du Col du Grand Fond ce printemps 2025, dans le massif du Beaufortain où 4 coqs ont été contactés. Ce résultat est identique aux 3 derniers comptages des 6 dernières années.

SUIVI DE LA BÉCASSE DES BOIS

Comme chaque année dans le département, la bécasse des bois fait l'objet d'un suivi scientifique au fil des quatre saisons.

La saison de baguage 2024/2025 en chiffres

Indice Abondance Nocturne moyen	4,22
Nombre de bagueurs	2
Nombre de soirées	41
Nombre de contacts	384
Temps de prospection (en h)	91
Nombres de bécasses baguées	69
Âge ratio (% juvénile)	75
Taux de réussite (%)	18,75
Nombre total de contrôles	3
Nombre total de reprises	11
Nombre de communes prospectées	13

Nous avons enregistré 11 reprises cette saison :
- 7 en Savoie.
- 1 dans Les Alpes-de Haute-Provence.
- 1 dans l'Aude.
- 1 dans l'Hérault.
- 1 dans l'Isère.

Le suivi croule

Ce protocole d'échantillonnage est mis en place par le réseau "bécasse" (OFB – FNC) depuis 1988. L'objectif étant de suivre les effectifs nicheurs et de préciser les tendances démographiques des bécasses des bois. Sur les 12 points de l'enquête 2024, 3 se sont révélés positifs sur les communes de Séez, Les Déserts et Saint-Jean-de-Couz. Cette année, 11 points sont à réaliser sur le département par des chasseurs bénévoles et les équipes du CNB, de l'ONF, de l'OFB et de la FDC 73.

La chasse

Avec un ICA (Indice Cynégétique d'Abondance du CNB) de 1,93 la saison de chasse 2024/2025 en Savoie se classe nettement au-dessus de la moyenne des dix dernières années. Le prélèvement départemental suit la même progression avec 746 oiseaux prélevés contre habituellement une moyenne de 500.

Le suivi gel prolongé

Le suivi diurne interannuel des bécasses sur les marais de Chindrieux a débuté il y a 14 saisons. Avec un ICA annuel de 2,37 (1,43 la saison dernière), nous observons cette saison que la fréquentation diurne des bécasses sur les marais a été assez régulière. En l'absence de gel prolongé, il n'y a eu aucune inquiétude en ce qui concerne leur état physiologique durant la période hivernale.

UNE VIDÉO SUR LA MARMOTTE EN SAVOIE

Pour la deuxième année consécutive, la FDC de Savoie, en collaboration avec l'Université de Lyon/Centre National de la Recherche Scientifique, a mis en place une méthode de comptage des populations de Marmottes des Alpes sur le département de la Savoie.



Concernant cette année 2025, durant la période de mi-juin à mi-juillet, deux nouveaux sites sont prospectés sur les secteurs de Lanslevillard et Beaufort.
L'objectif est de connaître les densités des populations de cette espèce sur le département, car nous n'avons jusqu'à présent aucune donnée.

Nous avons décidé de faire une vidéo de courte durée à destination du grand public chasseurs et non chasseurs, qui sera diffusée sur les réseaux sociaux afin d'expliquer le pourquoi de cette étude, le protocole déployé, la méthode utilisée, le traitement des données, l'interprétation des résultats...
Nous vous ferons également part des premiers résultats de cette deuxième année de comptage sur ces deux nouveaux sites dans le "Chasser en Savoie" de décembre 2025.



SUIVI GÉLINOTTE DE L'HIVER 2025

Depuis 2023, un suivi hivernal de la gélinotte des bois est réalisé par la FDC de Savoie, avec le soutien financier de l'éco contribution.

Le site pilote du Revard a été prospecté pour la troisième année consécutive avec 32 crottes récoltées sur les 75 carrés échantillons définis sur le plateau nordique.
Un nouveau site sur la commune de Beaufort a été également parcouru par la FDC, permettant de récolter 34 crottes sur 70 carrés échantillons.
Enfin, 54 crottes ont été prélevées par un prestataire indépendant sur le site des Allues en Tarentaise.
À ce jour, les analyses génétiques sont en cours au laboratoire Antagène à Lyon, les résultats définitifs seront connus en fin d'été.



BILAN DES COMPTAGES DE LIÈVRES COMMUNS

Pour la seconde année consécutive, le suivi des lièvres sur la partie ouest du département s'est déroulé courant février 2025. Pour rappel, ce suivi a été mis en place en 2024 afin de recueillir des données concernant cette espèce sur ce secteur.

Localisation des sites de suivi



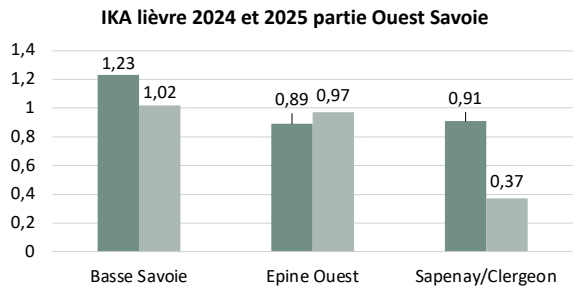
Tronçons effectués pendant les comptages - réalisation : FDC73

La méthodologie

Ces comptages ont pu se réaliser grâce à la participation des administrateurs et techniciens de la FDC de Savoie, ainsi qu'aux chasseurs des ACCA de Cessens, Saint-Germain-la-Chambotte, Saint-Paul-sur-Yenne, Verthemex, Saint-Genix-sur-Guiers et Avressieux.

Les résultats des comptages sont calculés en divisant le nombre total de lièvres contactés au cours des 4 répétitions par le nombre total de kilomètres cumulés parcourus, ce qui donne un Indice Kilométrique d'Abondance (IKA). Ce mode de calcul permet ainsi de suivre l'abondance de lièvres d'une année sur l'autre et de la comparer entre les sites. Les tronçons non réalisés pour cause de brouillard ou d'accès difficiles sont décomptés dans le calcul de l'IKA.

Les résultats de la deuxième année



Pour la seconde année de comptage sur cette partie du département, les résultats sont variables d'un secteur à l'autre, mais restent très faibles (0,37 à 1,02 lièvre au kilomètre).
Nous pouvons qualifier les deux premiers secteurs, Basse Savoie et Epine Ouest plutôt stable et le troisième, Sapenay/Clergeon en nette baisse.

Difficile d'expliquer ce résultat sur ce dernier secteur. Peut-être en cause un problème sanitaire ? Les causes de mortalité chez cette espèce sont nombreuses, en particulier la prédation, les maladies, les collisions routières ainsi que le machinisme agricole.
Rendez-vous en 2026 à la même période afin de poursuivre ce suivi et de voir l'évolution des populations de lièvre sur ce secteur.

BILAN 2025 DES COMPTAGES NOCTURNES DE CERVIDÉS

Comme chaque printemps, ce sont 52 itinéraires de comptages qui ont été prospectés par plus de 130 bénévoles des ACCA de Savoie pour assurer le suivi des ongulés.

Classement des massifs

La tendance générale au printemps 2025 permet de classer les massifs en trois catégories pour l'espèce cerf qui est celle visée par les comptages :

Ceux qui paraissent stables (N=6) : Revard, Chartreuse, Aravis, Basse Tarentaise, Moyenne Tarentaise, Haute Tarentaise.

- Ceux qui paraissent en baisse (N=3) : Bauges, Grand Arc, Belledonne.
- Ceux qui paraissent en augmentation (N=4) : Beaufortain, Lauzière, 3 Vallées, Haute Maurienne.

Cette tendance globale à la baisse est le résultat d'une gestion par la chasse dont l'objectif était de maitriser les populations dont l'impact sur les forêts est parfois important.

Pour le chevreuil, les tendances sont les suivantes :

- Les massifs qui paraissent stables (N=5) : Bauges, Aravis, Lauzière, 3 Vallées, Haute Tarentaise.
- Les massifs qui paraissent en baisse (N=8) : Revard, Chartreuse, Beaufortain, Basse Tarentaise, Lauzière, Grand Arc, Belledonne, Moyenne Tarentaise.
- Le massif qui parait en augmentation (N=1) : Haute Maurienne.

La tendance à la baisse se rapproche de celle du cerf avec des causes différentes évoquées : problèmes sanitaires avec des soucis de reproduction, parasitisme important, compétition avec les grands cervidés, difficultés pour l'espèce de s'adapter au changement climatique, prédation due au loup.

DECATHLON

Albertville

Des nouveautés pour réussir l'ouverture !



+6 000 POINTS FIDÉLITÉ

Jumelles SOLOGNAC HTR 1200

599.99€



Jumelles avec 92% de transmission lumineuse conçues pour les chasseurs et les amoureux de la nature désireux d'observer jusqu'aux dernières lueurs du jour.

Réf. 8579926

+15 000 POINTS FIDÉLITÉ

Jumelles télémètre SOLOGNAC fury 10x42 HD

1 499.99€



Ces jumelles avec grossissement x10, ouverture 42 mm et portée supérieure à 4000 mètres mesurent avec précision les distances vous séparant du gibier observé.

Réf. 8981079

+2 200 POINTS FIDÉLITÉ

Chaussures LA SPORTIVA Trango TRK

219.99€



Type : randonnée
Genre : hommes
Catégorie : Montantes
Tige : Synthétique, Cuir naturel

Réf. 8978610

+550 POINTS FIDÉLITÉ

Gilet SOLOGNAC Fluo 520

54.99€



Conçu pour la chasse, convient à l'observation de la nature. Gilet muni de multiples poches et rangements pour des temps longs en extérieur. Haute visibilité certifiée Equipement de Protection Individuel.

Réf. 8967812

+700 POINTS FIDÉLITÉ

Gilet Poste SOLOGNAC 500 silencieux

69.99€



Conçu pour le chasseur au poste.
Gilet muni de multiples poches et rangements pour des temps longs en extérieur. Dossier amovible.

Réf. 8915854

+350 POINTS FIDÉLITÉ

Monopod M62 VANGUARD Canne Pirsh

34.99€



Le monopod Scout M62 est conçu pour le chasseur à l'approche ou à l'affût qui a besoin d'un point d'appui pour sa carabine. Très léger, il pèse seulement 260 g.

Réf. 8946661

Et vous, vous avez combien de points de fidélité ?

Gagnez des points et transformez-les en cartes cadeaux et récompenses.

SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON :

DECATHLON

10€ offerts

À PARTIR DE 60€ D'ACHAT*

SUR LE RAYON CHASSE

DECATHLON

*Offre réservée aux clients porteurs d'un compte fidélité Decathlon (gratuit), coupon à présenter lors de votre passage en caisse, valable dans votre magasin Decathlon Albertville, jusqu'au samedi 27/09/2025 inclus.

Création : Kreature

UNE OBSERVATION INSOLITE



Vendredi 09 mai à 11h15, alors qu'il pêchait sur le lac du Bourget non loin de l'abbaye d'Hautecombe, Emmanuel JOLY fait une observation peu commune.
Il voit au large nager une forme curieuse qu'il n'arrive pas à identifier précisément.
En se rapprochant, il reconnait un chamois qui nage et peine pour rejoindre la rive.
Venant du large, ce chamois venait de passer du côté de la commune de Brison-Saint-Innocent sur le massif du Gros Foug Clergeon pour prendre pied sur le massif de l'Epine en traversant le plus grand lac naturel de France.
Ce chamois mâle dans sa troisième année fait partie de la catégorie des animaux colonisateurs qui n'hésitent pas à franchir des obstacles.
Cette observation incroyable montre l'énergie que peuvent déployer les ongulés pour coloniser de nouveaux sites.
Une fuite précipitée due à un grand prédateur, un combat avec un autre bouc territorial ou le simple besoin de disperser ses gènes peuvent être des hypothèses pour expliquer cette observation insolite.



PAS DE JALOUX

Une belle journée de chasse en ce 9 novembre 2024 sur l'ACCA d'Arvillard, avec un souvenir qui restera en mémoire entre un frère et une sœur avec les prélèvements de ces deux cervidés.





UNE BELLE ENTRÉE EN MATIÈRE

Nouveau chasseur sur l'ACCA de La Rochette, Patrick a eu la chance de prélever son premier brocard dès sa première saison de chasse.

BILAN UNUCR 73 DE LA SAISON 2024/2025

Les conducteurs de chiens de sang ont effectué 362 interventions qui se composent de 111 réussites, qui ont permis de retrouver 6 601 kilos de venaison, 50 contrôles de tir et 168 échecs.
Ce qui fait un taux de réussite de 39,1 %.
Pour effectuer ces recherches, ces derniers ont parcouru 25 077 kilomètres en véhicule.
Hors recherches, ils ont également réalisé 2 265 kilomètres et 150 heures dans le cadre de diverses réunions, formations, sans oublier la partie administrative.
Nous comptons sur vous pour faire appel aux conducteurs en cas de contrôle de tir ou pour la recherche d'un grand gibier blessé.
Un grand merci à ces bénévoles et à leurs fidèles compagnons à quatre pattes pour leur dévouement.

LISTE DES CONDUCTEURS DE L'UNUCR 73 POUR LA SAISON 2025/2026

UNUCR
Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge
Association déclarée, à but non lucratif

AMBLARD Thibaut	06.74.92.37.58
BERGER Sébastien	06.17.40.12.70
CADOUX André	06.09.84.12.41
CAPUCON Sophie	06.24.54.21.21
DELEPLANQUE Bastien	06.42.24.00.82
EVEQUE-MOURROUX Alain	06.84.58.95.33
GRAVIER Romain	06.08.13.10.48
MONGELLAZ Frédéric	06.03.48.80.38
JOURDAN Daniel	06.82.46.27.32
MARGUERETTAZ Alain	07.50.06.93.88
MOREAU Lionel (DD)	06.41.24.46.55
RACT Bertrand	06.21.67.27.31
RECHON Louis	06.80.52.37.36
SALOMON Didier	06.62.40.21.75
TRONEL Claude	06.34.05.51.85



BRAVO AU DOYEN

Un joli cerf prélevé le jour de l'ouverture par le doyen de l'équipe de la chasse privée des Chardes à Champagny-en-Vanoise.



UN MOMENT INOUBLIABLE

Le 10 octobre 2024 fut une matinée mémorable pour l'ACCA de Saint-Béron.
De gauche à droite, un joli mâle pour Cédric et un triplé pour Jean-Jacques.

LE PARTAGE À UN PROCHE

Une magnifique journée sur l'AICA Montvernier-Pontamafrey-Montpascal pour faire découvrir le plaisir de la chasse à un ami.







LA RELÈVE EST ASSURÉE

Deux sangliers et un chamois prélevés par Nino, un chasseur accompagné de 15 ans de l'ACCA de Feissons-sur-Isère, qui restera un moment gravé pour lui.



UNE BELLE ACTION DE CHASSE ENTRE FEMMES

L'ACCA de La Thuile est à l'honneur de par ses chasseresses : Lucile, trésorière de l'ACCA qui a prélevé ce daguet, Fanny, présidente de l'ACCA, traquant avec sa chienne ainsi que Léa, accompagnante et future chasseresse souhaitant passer son permis une fois ses études finies.

PREMIER BROCARD EN CHASSE ACCOMPAGNÉE

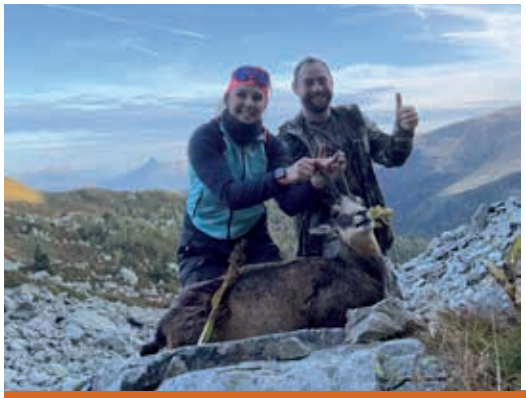
Une belle journée d'automne sur l'ACCA d'Orelle pour Stéphane et son fils Johan en chasse accompagnée, qui aura prélevé son premier brocard.
Un moment magique père-fils qui restera gravé.





UN JOLI SOUVENIR

Premier sanglier de Dylan lors d'une partie de chasse avec son jagd terrier et un collègue.



UN DUO GAGNANT

Justine a prélevé sa deuxième chèvre âgée de 14 ans, après une belle matinée en montagne à observer et gravir un magnifique domaine sur l'ACCA d'Arvillard avec son binôme de chasse.



UNE JOURNÉE MÉMORABLE POUR LES TROIS FRÈRES

Une magnifique journée en famille dans les montagnes de l'ACCA de Cohennoz.
Les deux grands frères qui traquaient et le petit frère Anthony, qui prélève deux sangliers devant le jeune chien Ulto, d'à peine un an.



FIÈRE ET RECONNAISSANTE

Une étape marquante dans sa passion, première chevrette pour Océane aux côtés de son père, son oncle, son cousin et d'autres collègues de chasse.



JEUNE CHASSEUR À L'HONNEUR

Premier beau cerf de 12 cors pour une première année de chasse tout seul pour ce jeune de 18 ans, Noah, sur l'ACCA de Feissons-sur-Isère.



PREMIÈRE ANNÉE DE CHASSE MARQUANTE

Lou a prélevé son deuxième chamois de la saison, une femelle de 31 kg sur l'ACCA d'Attignat-Oncin. Ce fut un grand moment pour elle, partagé avec son frère jumeau, Quentin, qui la soutient et l'accompagne dans cette passion naissante.

UNE ÉPIDÉMIE DE CARRÉ SUR LE RENARD AU PRINTEMPS

En fin d'hiver, plusieurs renards ont été observés mourants dans la vallée de la Tarentaise avec des symptômes neurologiques.

Dans la même semaine, à Méribel et Valmorel, 2 renards sont observés mourants en bords de pistes avec les mêmes symptômes. Ils sont atteints de troubles neurologiques identiques, celui de Méribel est autopsié au laboratoire vétérinaire départemental avec un résultat rapide, il s'agit de la maladie de Carré.

Alertés suite à ces premiers cas, le service de l'OFB, l'ONF ainsi que la FDC de Savoie recensent une vingtaine d'autres cas de mortalité de renards dans la vallée de la Tarentaise dont 5 sont autopsiés et confirmés Carré.

Décrite par un vétérinaire du même nom, cette maladie virale est très contagieuse et touche les canidés ainsi que les mustélidés comme le blaireau. Ce n'est pas une zoonose, elle ne concerne pas l'humain.

D'autres départements voisins ainsi que la Suisse voisine ont été également touchés par cette épizootie qui peut s'avérer impressionnante sur le renard mais qui fait partie de la régulation naturelle des populations.

À cette occasion, il est rappelé aux propriétaires de chiens l'importance de la vaccination de nos animaux de chasse et de compagnie dont le contact avec un renard infecté peut être mortel.



DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS DES PGM ET DES LIÈVRES COMMUNS

La chasse des petits gibiers de montagne et du lièvre commun font l'objet d'attaques devant les tribunaux administratifs depuis plus de trois années maintenant.

Afin de défendre encore mieux ces chasses, plusieurs dispositions ont été introduites dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030.

Si chaque chasseur doit comme auparavant enregistrer ses prélèvements sur le carnet "petit gibier" au moment même de la capture, depuis 2024 les présidents doivent également déclarer les tableaux de chasse via l'espace adhérents dans les 48h.

Des menus dédiés ont été créés sur les services web pour répondre à cet impératif. Pour cela, aller sur www.chasseursdesavoie.com, rubrique "Espace adhérents".

Concernant la gélinotte des bois, le nombre de prises est de 2 oiseaux maximum par saison par chasseur. Le quota départemental est quant à lui limité à 16. A l'atteinte de ce quota, le président de la FDC Savoie avertira de la fermeture de la chasse.

D'où l'importance de la déclaration en ligne au fil de la saison.

Le tétras-lyre, la perdrix bartavelle, le lagopède, le lièvre variable et le lièvre commun font l'objet de quotas attribués aux détenteurs.

LA SÉCURITÉ À LA CHASSE EN SAVOIE

La sécurité à la chasse est primordiale tant pour les pratiquants que les autres utilisateurs de la nature. Voici un rappel des consignes élémentaires :

• Pour les chasseurs et leurs accompagnants, le port d'effets fluo ou camo-fluo couvrant le haut du corps est obligatoire pour tous les types de chasse hormis celle des oiseaux migrateurs à poste fixe matérialisé de main d'homme. Dans ce dernier cas les effets fluos ne sont obligatoires que pour les déplacements jusqu'au poste et retour. Enfin, aucun dispositif fluo n'est obligatoire pour la chasse des gibiers d'eau sur les lots du Domaine Public Fluvial organisés en GIC ou AICA.

• Lors du transport, les armes doivent impérativement être déchargées et placées sous étuis ou démontées.

• Interdiction de se poster ou se déplacer avec une arme chargée sur les routes et pistes cyclables goudronnées. Le tir en travers des routes et pistes cyclables goudronnées est également interdits. Ces dispositions sont valables pour la partie goudronnée de la voie et ses accotements.

• L'utilisation du carnet de battue pour toute chasse collective avec rabat du gibier à partir de 4 chasseurs est obligatoire.

• L'apposition d'un panneau triangulaire indiquant le déroulement d'une battue est obligatoire le long des voies publiques au départ et à la fin des zones chassées. Les panneaux sont à installer au démarrage de la battue et à retirer à son terme. Attention, les voies publiques ne se limitent pas aux routes goudronnées. Un sentier de randonnée peut être une voie publique...



100 ANS D'HISTOIRE RETROUVÉE POUR LA FDC DE SAVOIE, LA SUITE !

1997 – La FDC déménage
La FDC Savoie quitte les locaux situés rue du Nivolet à Chambéry pour s'installer à Bassens dans l'ancien Centre Opérationnel des Jeux Olympiques de 1992. Elle y installe son siège administratif.

2001 – Vote de la "loi Voynet"
La loi chasse, dite loi Voynet a bousculé un an plus tôt le paysage cynégétique l'obligeant à se structurer encore. L'équipe professionnelle se renforce avec l'embauche d'un directeur en charge de la mise en œuvre de la politique définie par le Conseil d'administration...

2002 – Derniers lâchers de cerf
Les derniers lâchers de cerfs sont effectués en Tarentaise tandis que le plan de chasse tétras-lyre est instauré en Savoie.

2003 – Location du terrain de Chamousset
La FDC Savoie signe un bail de location du terrain de Pont Royal avec la Mairie de Chamousset. Elle y créera le parcours de l'examen du permis de chasser.

2004 – Nouveau Président, M. GIRARD-MADOUX
Tandis que M. Robert GAIMOZ est atteint par la limite d'âge, il se retire de la présidence de la FDC au profit de M. Jean-Marc GIRARD-MADOUX. Cette année-là sonnera le glas du parcours du combattant pour la validation du permis de chasser. C'est la mise en œuvre du guichet unique. La FDC Savoie comptabilise 8 400 adhérents. La gestion des dégâts de grand gibier est transférée de l'ex ONCFS depuis devenu Office Français de la Biodiversité, aux Fédérations départementales des Chasseurs.

2006 – Premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
Le premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, véritable feuille de route pour les six années suivantes est publié. Il sera par la suite renouvelé en 2012, 2018 et plus récemment en 2024.

2008 – Nouveau Président, M. DUC-GONINAZ
Claude DUC-GONINAZ succédera à la présidence de la FDC Savoie à M. GIRARD-MADOUX. Il s'attachera à poursuivre la restructuration de l'outil de travail. La gestion des petits gibiers de montagne sera portée au plus haut.

2015 – Rénovation du siège
Le siège de la FDC fait l'objet d'une rénovation énergétique et d'un réaménagement.

2016 – Nouveau Président, M. CLAPPIER
Régis CLAPPIER devient président de la Fédération. Avec son équipe, il porte un projet tourné vers l'ouverture, la simplification de la chasse et la formation. La FDC est dotée d'un site internet digne de ce nom. Le bulletin de liaison est également modernisé.

2017 – Structuration de l'équipe professionnelle
L'équipe professionnelle est partiellement renouvelée suite à des départs en retraite. Le volet communication et formation est encore plus développé avec la création d'un poste dédié.

2019 - Permis national à 200 €
Le permis national à 200 € fait son apparition. L'Etat transfère la gestion des ACCA et des plans de chasse aux FDC. C'est désormais le président de la FDC qui prend les décisions attributives de plan de chasse mais également de sanction, de réserve de chasse, etc...

2023 – Acquisition du Centre technique de Chamousset
Alors que le bail de location du terrain de Pont Royal expire, la FDC Savoie se porte acquéreur du terrain auprès de la commune de Chamousset. La FDC Savoie sécurise son outil de travail ! Elle dispose désormais d'un siège administratif et d'un centre technique.

2025 – Création d'une école de chasse
La FDC se lance dans la création d'une véritable école de chasse pour améliorer encore la sécurité, véritable enjeu pour la chasse moderne.

Voilà un bref rappel des évènements qui ont structuré la vie de la FDC Savoie au cours de ces 100 dernières années. Bien entendu tous n'ont pas été relatés. Nous nous sommes arrêtés sur les projets de la FDC elle-même et finalement peu sur l'évolution de son environnement. Maintenant que cette histoire a été tracée en 2025, rendez-vous dans 10 ans pour dresser les évolutions que nous devons écrire ensemble !

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région soutient les chasseurs



- Connaissance de la faune sauvage
- Amélioration des conditions et des locaux de chasse
- Restauration de milieux naturels
- Valorisation de la venaison

2025-2027 : 6,2 millions d'euros mobilisés par la Région

Région Auvergne-Rhône-Alpes 2025 - ©123RF

Plus d'informations sur
auvergnerhonealpes.fr

La Région qui agit